

Ecole de musique des Foyers ruraux du Grand-Couronné

L'Ecole de musique des Foyers ruraux du Grand-Couronné est née en 1991, à la suite d'une décision collective des foyers ruraux du secteur. Résolument attachée aux valeurs d'éducation populaire, l'école a pour objectif de donner

- un enseignement musical et artistique de qualité pour tous*
- pour un apprentissage « plaisir » ou un cursus plus ambitieux au plus proche des habitants*
- pour des élèves de tous les âges, sans sélection ni élitisme*
- dans une ambition collective permanente de promotion et d'épanouissement de l'individu*
- qui favorise la rencontre en participant à la vie culturelle du territoire*
- et qui mise sur l'implication et le dynamisme des bénévoles, facteur de lien social primordial.*

Saison 2018-2019

*Réunion d'inscription le jeudi 13 septembre à 18 heures
à Champenoux, salle Saint Nicolas*

*Début des cours le lundi 17 septembre
Pas de cours pendant les vacances scolaires,
mais les cours ont lieu normalement les samedis de vacances.
Fin des cours le samedi 29 juin 2019*

Les cours dispensés

- cours d'apprentissage d'instruments individuels,
- cours d'apprentissage collectifs.
- Au cours de l'année, l'école de musique organise un centre aéré musical pendant les vacances d'hiver et des stages thématiques. Elle intervient par l'intermédiaire de ses professeurs dans des centres aérés et dans les écoles maternelles et élémentaires du secteur.

Les lieux de cours sont définis en fonction de l'origine des élèves, dans les différentes salles mises à disposition par les communes ou les associations.

Cours individuels

Instruments enseignés

- | | |
|--|--|
| • Accordéon chromatique à clavier
A partir de 8 ans | • Flûte traversière
A partir de 7 ans |
| • Batterie
A partir de 7 ans | • Piano
A partir de 7 ans |
| • Guitare
A partir de 7 ans | • Saxophone
A partir de 7 ans |
| • Guitare électrique et basse
A partir de 7 ans | • Violon
A partir de 7 ans |

Travail de la voix

- Technique vocale
S'adresse aux ados et adultes désirant travailler leur voix

Cours collectifs

- Formation musicale (solfège)
Cours non obligatoire mais vivement conseillé en cas d'apprentissage d'un instrument

- Atelier parents/enfants (45 mn)
pour les enfants de 3 à 6 ans
Pour découvrir des sons, des rythmes, des chansons, sa voix
2 séances par mois à Agincourt, Réméréville et Moncel

- Atelier vocal (1h30)
S'adresse aux chanteurs de tous âges désirant perfectionner leur technique

- Atelier guitare
apprentissage de la guitare en groupe

- Guitare manouche
Pour les adeptes de Django et des Gypsy

- Atelier batucada (1 heure)
Pour mettre de l'ambiance dans nos fêtes de village
- A partir du 10 novembre-

Tarifs par trimestre

Cours individuels	Cours individuels + formation musicale (solfège)
<ul style="list-style-type: none"> • cours de 20 mn : 130 € • cours de 30 mn : 170 € • cours de 40 mn : 209 € 	<ul style="list-style-type: none"> • cours de 20 mn : 140 € • cours de 30 mn : 180 € • cours de 40 mn : 219 €
Cours collectifs	cours collectif +formation musicale
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier parents/enfants : 25 € • Atelier vocal (1) : 75 € • Atelier guitare (1) : 60 € • Guitare manouche (1) : 60 € • Batucada (1) :30€ 1^{er} trimestre, 50€ 2^e et 3^e trimestre • Solfège sans instrument : 60 € 	<ul style="list-style-type: none"> • Compter 10 € supplémentaires

(1) - 1/2 tarif pour les élèves prenant un cours individuel
- 1/2 tarif pour la 2^e personne de la même famille

Pour deux élèves d'une même famille, réduction trimestrielle de 8 € par élève, pour trois élèves, réduction de 15 € par élève (les réductions ne s'appliquent qu'aux cours d'instruments)

Les tarifs sont tous augmentés de 5 € par trimestre pour les élèves résidant hors de la communauté de communes.

Important :

Les cours sont payables le jour de l'inscription avec trois chèques du montant trimestriel, datés du jour de l'inscription. Ils seront tirés en octobre, janvier et avril.

Bourse aux familles bénéficiaires de l'ATL
Sur présentation de la fiche ATL
(Aide au Temps Libre)
prise en charge par les foyers ruraux du secteur
d'une partie du règlement :

- *cours d'instrument (20 mn) : 55 €*
- *cours d'instrument+ solfège : 60 €*
- *cours collectif : 20 €*

Nos partrtenaires :

Fédération des Foyers ruraux de Meurthe et Moselle, communauté de communes de Seille et Grand-Couronné, Conseil départemental de Meurthe et Moselle, Caisse d'allocations familiales et les foyers ruraux du Grand-Couronné (liste des présidents ci-jointe)

Contacts :

*Foyers ruraux du Grand-couronné : 03 83 29 78 15
fr.grandcouronne@foyersruraux54.or*

*Colette Robillot-Berr : 03 83 22 68 67
musique.grandcouronne@foyersruraux54.org*

Pour les adhésions et inscriptions :

- Agincourt : Christelle Paris	christelle.paris@ac-nancy-metz.fr foyerruralagincourt@yahoo.fr
- Amance : Anne-Lise Collin	annelise-collin@free.fr
- Bouxières aux Chênes : Jacqueline Florentin	tél. 03 83 31 14 80
- Bouxières aux Dames : Muriel Boher	foyer.bouxdamess@free.fr
- Cerville : Angélique Leclerc	sebastien.leclerc@club-internet.fr
- Champenoux : Christian Audouy	tel.03 83 31 64 91
- Dommartin sous Amance : Charline Fristot	charline-f@live.fr
- Eulmont : Joseph Quiaios	joseph.quiaios@cegetel.net
- Laître sous Amance : Mickaël Mevellec	micping2@hotmail.fr
- Laneuvelotte : Alain Diaquin	adiaquin@yahoo.fr
- Réméréville : Thierry Nafziger	marhugo2@hotmail.fr
- Velaine sous Amance : Christophe Barottin	c.barottin@hotmail.fr foyer.rural.velaine@gmail.com

Charte de l'école de musique

- Priorité des inscriptions sera donnée à ceux qui participeront à la réunion et d'inscription
- L'inscription ne sera effective une fois la fiche d'inscription dûment remplie et rendue aux professeurs de l'école
- En cas d'une absence qui n'est pas du ressort du professeur, le cours n'est pas rattrapé
- Au moins un cours d'ensemble est prévu au troisième trimestre de l'année scolaire, en vue de la préparation du gala de fin d'année, il remplace un cours individuel
- Pour la progression dans l'apprentissage, si la formation musicale n'est pas obligatoire, elle est vivement conseillée
- En dehors des heures de cours, les enfants restent sous la responsabilité des parents